

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 DJS 1G Subvention (500.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve.

MM. Jean VUILLERMOZ et Pierre MANSAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2512-1 et suivants ;

Vu le décret n°70-15 du 5 janvier 1970 portant création du Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et la Courneuve ;

Vu le budget du Syndicat interdépartemental pour l'exercice 2013 adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 18 février 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à verser une subvention d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve, 40 à 102, avenue de la Division Leclerc, (93.000 Bobigny), au titre de ses recettes conformément à son budget primitif 2012, approuvé par son Conseil d'administration le 18 février 2013.

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7^e Commission et par M. Pierre MANSAT, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à verser une subvention d'équipement d'un montant de 500.000 euros au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et la Courneuve, 40 à 102, avenue de la Division Leclerc, Bobigny (Seine Saint-Denis) conformément à son budget primitif pour 2013.

Article. 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement pour 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement, du Département de Paris, Autorisations de Programme 1202923 et 1302923 (comptes d'immobilisations), nature 204182-ligne de subvention DE88001 (subventions d'équipement versées à des organismes publics divers), fonction D32, mission 9001075, chapitre : 204, activité 080.